

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2003-2004

9 MARS 2004

RAPPORT D'ACTIVITES

DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTÈME
ÉDUCATIF POUR L'ANNÉE 2003(1)

RAPPORT DE COMMISSION PRÉSENTÉ AU NOM DE LA
COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR M. **BAILLY**

(1) Voir Doc. n° 508 (2003-2004) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 9 mars 2004(1) le rapport d'activités de la Commission de pilotage du système éducatif pour l'année 2003.

DISCUSSION

M. Charlier souhaiterait émettre quelques remarques concernant ce rapport de la Commission de pilotage. Au travers de ce rapport, l'intervenant observe un certain nombre d'éléments qui méritent d'être soulignés même si comme l'indique le rapport, il faudra voir par la suite.

M. Charlier relèvera la question des ressources humaines disponibles. En effet, la fin du texte précise déjà une demande assez claire. M. Charlier souhaite savoir si une réponse a été apportée concernant les moyens humains de la Commission de pilotage.

M. Charlier constate également que cette commission de pilotage va dans un certain nombre d'éléments en rappelant des points qui ont été dits à d'autres reprises. Il cite, par exemple, la formation continuée. Il constate que cette formation a fait l'objet d'un certain nombre de critiques de la Commission de pilotage puisque il est dit, à plusieurs endroits, toute la difficulté qu'il y a de coordonner les choses. La commission dit clairement qu'il faudrait harmoniser les deux textes et qu'elle préconise de calquer la procédure prévue pour l'enseignement fondamental sur celle prévue pour l'enseignement secondaire. M. Charlier tient à souligner que c'est exactement ce qu'il a dit à l'époque.

M. Charlier constate également que la commission revient sur les rapports d'activités. Il s'agit d'un point important. En effet, nous pouvons nous souvenir de tous les débats

qu'il y a déjà eus sur ces rapports d'activité. M. Charlier pense que cette commission y revient avec à la fois des critiques et un certain nombre de propositions qui paraissent intéressantes.

Concernant le décret «Missions» et plus particulièrement l'article 35, § 1, de ce décret, M. Charlier observe qu'il pose toujours problème. Il tient à rappeler qu'il avait déposé une proposition de décret visant à abroger ce deuxième paragraphe 1^{er}. Le Conseil d'Etat a fait à l'époque des remarques qui n'allaient pas dans ce sens. L'intervenant constate que la commission de pilotage revient encore avec ce problème, non pas pour l'abroger, mais en faisant une proposition alternative en disant qu'il faut remplacer le point 2 par «les compétences minimales en mathématiques à l'issue de la section de qualification lorsque l'apprentissage des mathématiques figure au programme d'études».

M. Charlier souhaiterait avoir l'avis du ministre sur cette proposition. M. Charlier constate également que la commission de pilotage fait état du nombre élevé de ministres qui fait qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. Ce commissaire se réjouit que cette commission fasse un certain nombre de propositions et attend de voir si le ministre compte répondre à la question relative aux moyens humains.

Mme Vlaminc-Moreau se réjouit également de voir qu'un grand nombre de réunions ont déjà eu lieu depuis l'intronisation de cette commission de pilotage. Elle tient également à rappeler que pour un certain nombre de dossiers, le travail sera de longue haleine. Il n'empêche que dans certains problèmes soulevés, on constate déjà une évolution qui atteste une volonté de modification. Elle citera pour exemple le rapport d'activités qui est demandé aux écoles. Par l'occasion qu'elle a eue de côtoyer les personnes directement concernées par ce rapport d'activités, elle peut dire en leur nom que ce rapport est inutile tel qu'il est demandé aux directeurs d'écoles. Il n'apporte absolument rien au fonctionnement des écoles ni au fonctionnement des projets pédagogiques de celles-ci. Il est souvent ressenti comme une recherche de contrôle de l'administration à l'égard des directions d'école.

Cette commissaire souhaite également savoir quel est le suivi donné au rapport d'activités. Elle se déclare favorable à leur suppression puisque nous nous situons dans une étape intermédiaire puisque le questionnaire a été revu. Elle demande au ministre quel avenir est envisagé pour ce rapport d'activités.

L'intervenante souhaite également savoir si la commission de pilotage a pu évaluer l'évolution du conseil de participation dans les écoles.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission:

Mme Bertouille (Présidente), M. Neven, M. Bailly (Rapporteur), Mme Bouarfa, M. Daif, M. Hardy, M. Trussart, Mme Vlaminc-Moreau et M. Charlier.

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Ancion, M. Joiret, M. Grimberghs, Mme Theunissen, M. Walry, membres du Parlement;

M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

M. Michelin, Chargé de mission au Cabinet de M. le ministre Hazette;

M. Van Troyen, collaborateur au Cabinet de M. le ministre Nollet;

M. Sonville, expert du groupe MR;

M. Dumongh, expert du groupe PS.

M. Neven observe que la commission de pilotage regrette le manque d'unité entre les deux décrets relatifs à la formation continue. Il constate que cette commission va dans le même sens que ce qu'il a dit, c'est-à-dire que l'enseignement fondamental doit être calqué sur l'enseignement secondaire. Si pour certains, cela est dû au nombre élevé de ministres, M. Neven aurait plutôt tendance à croire que cela est dû au fait que leurs réflexions ne vont pas dans le même sens.

Concernant les rapports d'activités, M. Neven est convaincu qu'il s'agit du mal de notre époque. On demande tout un tas de travail administratif aux directions d'écoles qui apporte très peu de chose concrètement.

Ce commissaire estime qu'il n'est pas étonnant que certains articles du décret « Missions » soient remis en question par la commission de pilotage. Il était en effet impossible d'atteindre la perfection lors de la rédaction de ce décret.

M. Bailly se réjouit quant à la lecture du contenu de ce premier rapport de la commission de pilotage. Il s'associe à la remarque de plusieurs intervenants pour insister sur les moyens humains à mettre en place, en l'occurrence en personnel de qualité et en quantité suffisante.

M. Bailly pense qu'un des points intéressant à suggérer à la commission de pilotage consisterait à mettre en œuvre une information envers les écoles. En effet, il s'est rendu compte à titre personnel, que lorsque l'on aborde la problématique du pilotage du système éducatif, les enseignants le prennent, dans le niveau secondaire principalement, très mal. Ils n'en comprennent pas le pourquoi. Ils n'en ont pas une vue claire et ont une vue déformée au travers des médias, des organes syndicaux. Tout le positif de la mise en place de ce pilotage échappe à la toute grande majorité des enseignants. Il serait intéressant, pour avoir avec eux une bonne collaboration, qu'ils puissent être conscients que cette commission a été créée pour éclairer le Parlement et le Gouvernement sur les mesures à prendre afin de réajuster notre système éducatif.

M. Bailly observe que la commission d'évaluation qui devrait être mise en place ne fonctionne pas bien. La diffusion des outils propre aux enseignants n'est pas positive. La commission de pilotage trace un objectif qui est de trouver un système visant à favoriser la communication de leurs propres outils via une gratification. Il aurait bien aimé savoir quel était le système sur lequel la commission s'était penchée.

Concernant le rapport annuel d'activités, ce commissaire s'étonne que cette commission de pilotage modifie un décret en modifiant, sous la

forme d'un essai, le rapport annuel d'activités, cela dans un souci d'expérimentation.

Ce commissaire ne partage pas les avis qui ont été formulés sur les rapports annuels d'activités. En effet, si les directeurs trouvent lourd et inutile ce travail, ce commissaire pense que cela est dû avant tout au fait qu'ils n'ont pas de retour (feed back) des informations qu'ils ont fournies. Ceci leur donne en effet une impression d'inutilité. Analysant le phénomène des écoles, M. Bailly observe l'annonce d'un décret concernant le statut et les missions des directeurs d'écoles. A la lecture de ce texte, nous voyons que l'on renforce le contrat entre le directeur d'école et l'administration. Dès lors, le rapport annuel d'activités va dans le sens de l'évolution du travail et du statut du directeur d'école. M. Bailly se demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir une forme générique d'évaluation qui puisse permettre de faire une analyse pointue de certaines pratiques pédagogiques ou didactiques dans nos écoles. M. Bailly se déclare pour un rapport d'activités qui est rédigé en concertation avec les enseignants et les directeurs d'écoles. Dans le prolongement, ce commissaire se demande si nous ne devrions pas renforcer les moyens explicatifs et pédagogiques que les animateurs, les inspecteurs ou les formateurs ont dans leurs cartons, car le rapport d'activités peut être le premier élément d'autoanalyse éducative. En ce sens, il plaide pour son renforcement intelligent.

Pour terminer son intervention, M. Bailly serait heureux d'avoir le bilan qui a été fait par la commission sur le nouveau modèle du rapport d'activités mis en place. L'intervenant conclura en disant qu'il partage les remarques de M. Neven et Mme Vlaminck-Moreau sur l'harmonisation nécessaire concernant la formation continue.

M. Neven pense que les chefs d'école et les enseignants sont surchargés dans leurs tâches. Des choix sont dès lors à faire. Il se range du côté des gens de terrain et s'oppose aux pédagogues en chambre.

Mme Vlaminck-Moreau corrobore les propos de M. Neven. Elle estime en effet que le temps consacré à la rédaction théorique de ce rapport d'activités est un leurre et représente une perte de temps.

Pour M. Hardy, il semble clair qu'un pouvoir public et un pouvoir subsidiant doit pouvoir obtenir des informations venant du terrain qui puissent lui permettre d'analyser et piloter son système éducatif. Ces indicateurs paraissent donc essentiels.

La deuxième remarque de M. Hardy vise le sens que ces rapports doivent avoir. Selon lui, l'enjeu est de pouvoir articuler l'action et la réflexion.

M. le ministre souhaite avant tout aborder un élément frappant qui apparaît au travers de ce rapport de la commission de pilotage. Il vise cette liberté de ton qui apparaît dans le rapport. Au travers de cette liberté de ton, on ne sent pas une soumission de la commission de pilotage au pouvoir. Elle prend en effet ses distances par rapport au gouvernement.

Concernant les moyens humains réclamés par la commission de pilotage, M. le ministre annonce que huit chargés de mission vont venir s'ajouter aux 11 déjà en activité.

En ce qui concerne les rapports d'activités, M. le ministre constate que la commission de pilotage propose dans ses travaux à venir de réfléchir sur une réforme qui réponde aux critiques incontestables. Il pense que c'est à l'inspection de voir si ces rapports sont véridiques ou fictifs. M. le ministre pense que si ce rapport d'activités est simplifié, il peut constituer un outil d'évaluation qui ne serait pas inutile. Nous devons dès lors trouver une forme plus fonctionnelle qui permette aux écoles d'exercer cette auto évaluation, ce à quoi la commission de pilotage s'engage.

M. le ministre pense que M. Charlier a raison de rebondir sur la proposition qui est faite par la commission de pilotage de revenir à l'article 35, § 1, 2^e du décret «Missions».

Nous avons déjà eu un échange de point de vue sur la question et il semble qu'il n'y avait pas dans son chef de clivage majorité/opposition là-dessus. En suivant l'indication que nous donne la commission de pilotage, il y aurait probablement moyen d'élaborer un texte quadripartite de consensus pour rendre compte de l'orientation que prend la commission de pilotage et qui paraît de bon aloi.

Concernant le point de vue que pourrait avoir la commission de pilotage sur les conseils de participation, M. le ministre tient à souligner que cela ne figure pas dans le programme en cours. Toutefois, il pense que c'est un souhait que cette commission pourrait entendre. Il partage également l'orientation de la commission de pilotage sur la formation continue.

En réponse à M. Bailly sur ce premier rapport positif, M. le ministre n'a pas le sentiment que les écoles aient réagi négativement à cette commission de pilotage. La nouvelle mouture à venir serait, selon lui, de rassembler toutes les pièces du puzzle.

M. Bailly tient à souligner qu'il ne défend pas à outrance le rapport d'activités, il plaide simplement pour son amélioration.

Le rapporteur,

A. BAILLY.

La Présidente,

Ch. BERTOUILLE.